



Password : DTDQZF



VOIE ELECTRONIQUE
Région de Bruxelles-Capitale

Nos réf. :
23/06/2025/BE/AUT/1.991.176/BWI/MDE/

STIB - SOCIETE DES TRANSPORTS
INTERCOMMUNAUX DE BRUXELLES
Monsieur Salvatore Carna
Rue Royale 76
1000 Bruxelles
Email:Salvatore.Carna@stib.brussels

Coordonnées à BE :

Dossier traité par : le service Autorisation
N° de dossier : [MIC/1A/2025/1991176]
Votre contact : Delanghe Maité - Gestionnaire de permis d'environnement
Tél: 02/775.75.37
E-mail: mdelanghe@environnement.brussels

Coordonnées du(des) demandeur(s) :

STIB - SOCIETE DES TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX DE BRUXELLES
Rue Royale 76, 1000 Bruxelles

Lieu d'exploitation :

Rue Nicolas Doyen 1, 1080 Molenbeek-Saint-Jean

Coordonnées du permis de base : 346514

Demande de modification de permis ayant pour objet : ajout de 2 sous-stations (7 x 2000 kVA) pour l'électrification d'un dépôt de bus de 159 emplacements

Monsieur,

Après examen de votre demande de transformation et compte tenu de l'impact réduit des transformations projetées, nous estimons que celles-ci ne nécessitent pas l'introduction d'une nouvelle demande de permis d'environnement.

En effet, ces transformations n'aggravent pas de manière significative l'impact sur l'environnement pour les raisons suivantes :

- Aucune nouvelle rubrique d'installations classées n'est ajoutée. Le permis d'environnement comprend déjà les conditions d'exploitation relatives à ces installations.
- Le plan de transition écologique de la Région de Bruxelles-Capitale nécessite de remplacer les bus diesel et hybrides de la Stib par des bus 100% électriques d'ici 2035. L'électrification du dépôt s'avère dès lors nécessaire afin de permettre le remplacement des véhicules thermiques, plus bruyants et émetteurs de particules et de CO₂, par des véhicules 100 % électriques, plus silencieux et à zéro émission.
- Les transformateurs sont encloisonnés dans des sous-stations en béton permettant de limiter les nuisances sonores.
- En terme de charroi, le nombre de places de parking est légèrement inférieur à la situation existante, diminuant ainsi les incidences du parking sur la mobilité.
- Des réunions préalables ont eu lieu entre la STIB et le SIAMU pour l'électrification du dépôt. Sur base des résultats de l'étude du calcul de rayonnement demandée par le SIAMU, la STIB propose des mesures en fonction des zones impactées. Le SIAMU a donné son pré-accord en date du 22/06/2024 à condition de respecter les mesures suivantes :
 - Réseau d'hydrant installé tous les 100 mètres ;
 - Cloisonnement Rf par blocs de 12 ou 24 bus ;
 - Interventions diverses sur les façades existantes des bâtiments à proximité des zones de parking.

Toutes les installations dorénavant autorisées sont reprises dans le tableau repris en annexe (les installations concernées par la présente décision apparaissent en gras).

Dès que les nouvelles installations sont mises en œuvre, elles doivent être conformes aux plans cachetés en date du 30/06/2025 :

- Plan des parkings,
- Plan des installations,
- Sous-station 1 – Gestion eaux de surface,
- Sous-station 2 – Gestion eaux de surface.

Nous prenons dès lors acte des transformations reprises sous rubrique et de leurs caractéristiques décrites dans votre demande et joignons ces informations à votre dossier.

Néanmoins, nous estimons que les conditions d'exploitation de votre permis de base doivent être adaptées au regard de la nouvelle situation.

Dès lors, vous recevrez dans les prochains jours un projet de modification des conditions d'exploitation de votre permis d'environnement. Vous pourrez à ce moment nous adresser vos éventuelles observations concernant ce projet.

Nous vous demandons également de transmettre à Bruxelles-Environnement l'avis du Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente émis dans le cadre du permis d'urbanisme dès réception.

Nous vous rappelons qu'en cas de désaccord avec cette décision, un recours est ouvert à tout intéressé auprès du Collège d'Environnement, bâtiment Arcadia, Mont des Arts, 10-13 à 1000 Bruxelles. Vous disposez d'un délai de trente jours à dater de la présente notification pour l'introduire par lettre recommandée.

Vous devez procéder, dans les quinze jours de la réception de la présente, à l'affichage d'un avis mentionnant l'existence de la décision qui a été rendue suite à votre demande, sur l'immeuble abritant les installations et à proximité, en un endroit visible depuis la voie publique.

A défaut de quoi, vous ne pourrez pas procéder aux transformations envisagées.

L'affichage doit être maintenu en parfait état de visibilité et de lisibilité pendant une durée de quinze jours.

Pour vous aider à le réaliser, nous avons annexé à ce courrier un exemplaire de l'affiche composée d'un jeu de 4 feuilles de format A4.

Vous êtes tenu de prendre contact avec le service environnement de l'administration communale du lieu d'exploitation (02/558.08.56) afin de compléter l'affiche et de convenir de la date d'affichage et des modalités en vigueur.

Restant à votre entière disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de notre considération.

Barbara DEWULF
Directrice générale adjointe

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL



ANNEXE : Tableau des installations classées

N° de rubrique	Installation	Puissance, capacité, quantité	Classe
3	Installations fixes pour le rechargement d'accumulateurs Batteries stationnaires UPS Chargeurs pour les bus électriques	16 kW 9 kW 6 kW 76,8 kVAh 76,8 kVAh 76,8 kVAh 64980 kVAh 594 kVAh 594 kVAh 275 kVA 275 kVA 160 kVA 22 x 80 kVA	3
12A	Etablissements de lavage manuel	- Stand de lavage moteur bus : 1 - Stands de lavage bogies métro: 2	2
12B	Etablissements de lavage manuel « self-service »	- Stands de lavage bus : 2 - Stands de lavage métro : 2	1B
13B	Ateliers d'entretien	Atelier d'entretien métro : 150 kW Atelier d'entretien bus : 20 kW Ateliers d'entretien et de réparation bus : 60 kW et 100 kW	1B
40A	Installations de combustion	Chaudière au gaz : 170 kW Chaudières au gaz : 2 x 250 kW Chaudière au gaz : 3 x 630 kW Cogénération : 207 kW Boiler au gaz : 123 kW	3
45-1B	Dépôts de déchets dangereux	20 m ² (chiffons souillés, aérosols vides, batteries usagées...)	1B
45-3B	Dépôts de déchets dangereux liquides	- Citerne enterrée de 10.000 litres d'huile usagée	1B

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL



		- Citerne enterrée de 5.000 litres d'antigel usagé Total : 15.000 litres	
45-4A	Dépôts de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)	10 m ² (tubes TL)	3
47A	Dépôts de déchets non dangereux inertes	240m ² (déchets résiduels, papier/carton, PMC, bois, verre, pneus usagés...)	2
53A	Dépôt de sel en silos	500m ²	2
56 A	Systèmes d'épuration des eaux usées	2 mini-stations d'épuration – 2 x 9 équivalents-habitants	2
104A	Moteurs à combustion interne (cogénération)	140 kWe	3
104B	Moteurs à combustion interne (groupe de secours)	363 kWe	2
71A	Compresseurs d'air	30 kW 11 kW 4,1 kW 4,1 kW 5,5 kW 4,1 kW 75 kW 75 kW	2
72B	Dépôts de récipients fixes de gaz	Air comprimé : 900 litres 900 litres 500 litres 500 litres 950 litres 900 litres 900 litres 900 litres 900 litres Proinert (argon 50%, nitrogen 50%) : 20 x 80 = 1600 L	1B
74A	Dépôts de récipients mobiles de gaz	Aérosols : 336 litres Argon : 54 + 45 litres Oxygène (O2): 27 + 27 litres Acétylène (C2H2) : 40,5 + 40,5 litres Argon (85% AR + 15% CO2) : 45 litres Propane : 80 litres	2
80B	Citerne enterrée d'huiles usagées	10.000 litres	2
88 3C	Dépôts de liquides inflammables dont le point d'éclair est supérieur à 55°C mais ne dépasse pas 100°C	Réservoir de diesel : 3.200 litres Antigriffiti : 425 litres 3 citernes de gasoil	1B

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL



		de 60 000 litres	
		Total : 183.625 litres	
88 4B	Dépôts d'huiles	- huile moteur : réservoir de 10.000 litres - huiles et graisses : 15.940 litres + 20 fûts de 120 litres Total : 28.340 litres	2
99B	Fontaines de dégraissage	3 x 60 litres	1B
100A	Dépôts de matériaux métalliques	153 m ²	2
101B	Ateliers pour le travail des métaux	5 kW et 250 kW	1B
121C	Dépôts de substances ou préparations dangereuses	Substances inflammables, nocives ou irritantes : 5.304 litres Autres substances dangereuses : 1.125 litres	1B
132A	Installations de refroidissement	- 60 kW – 2x33 kg R407C – 116,82 T.eq.CO2 - 60 kW – 2x33 kg R407C – 116,82 T.eq.CO2 - 60 kW – 2x33 kg R407C – 116,82 T.eq.CO2 -40 kW - 33 kg R407C, 58,41 tCO2 -40 kW - 33 kg R407C, 58,41 tCO2 -60 kW - 22 kg R410AC - 45,94 T.eq.CO2 - 9,5 kW – 4 kg R410A – 8,36 T.eq.CO2 - 9,5 kW – 4 kg R410A – 8,36 T.eq.CO2 - 9,5 kW – 4 kg R410A – 8,36 T.eq.CO2 - 22,6 kW – 8,64 kg R410A – 18,06 T.eq.CO2 - 9 kW – 2,95 kg R410A – 6,2 T.eq.CO2 - 28 kW – 5,60 kg R410A – 11,70 T.eq.CO2 - 74 kW – 22kg R454B -10,3	3

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL



		T.eq.CO2	
138	Carrosserie		1B
148B	Transformateurs statiques	2 x 1.835 kVA 4 x 1.250 kVA 7 X 2.000 kVA	2
153A	Ventilateurs	Groupe de pulsion : 26.500 m³/h Groupe d'extraction : 24.500 m³/h Ventilateurs de désenfumage : 53.460 m³/h 53.460 m³/h 56.124 m³/h 56.124 m³/h 53.460 m³/h 53.460 m³/h Aspirateur pour dépoussiérage coffres de métro : 65.000 m³/h	2
224	Parcs de stationnement couverts et non couverts	<u>Emplacements couverts :</u> - 42 emplacements de métros (21 métros = 42 motrices) <u>Emplacements non couverts :</u> - 34 emplacements pour véhicules de service -159 emplacements de bus -36 emplacements de véhicules de service -174 emplacements de véhicules du personnel - 22 emplacements motos Total : 431 emplacements	1A

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL



AVIS

Application de l'article 87 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement

La modification du permis d'environnement de référence **346514** octroyé à STIB - SOCIETE DES TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX DE BRUXELLES situé Rue Royale 76 à 1000 Bruxelles a été **accordée** par Bruxelles Environnement - BE le**/07/2025** pour des installations situées à :

Rue Nicolas Doyen 1, 1080 Molenbeek-Saint-Jean

Référence BE : 1.991.176

Nature de l'activité: Dépôt de bus et de métros

La modification vise : L' ajout de 2 sous-stations (7 x 2000 kVA) pour l'électrification d'un dépôt de bus de 159 emplacements.

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Site de Tour & Taxis · Avenue du Port 86C/3000 · 1000 Bruxelles
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@environnement.brussels · www.environnement.brussels
N° d'entreprise 0236.916.956

Site van Thurn & Taxis · Havenlaan 86C/3000 · 1000 Brussel
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@leefmilieu.brussels · www.leefmilieu.brussels
Ondernemingsnr. 0236.916.956



Le dossier peut être consulté auprès de l'administration communale pendant la période d'affichage, selon les modalités suivantes :

Un recours contre la présente décision est ouvert à tout membre du public concerné auprès du Collège d'environnement, bâtiment Arcadia, Mont des Arts, 10-13 à 1000 Bruxelles. Le recours doit être introduit par lettre recommandée à la poste dans les 30 jours après l'affichage, soit au plus tard le(date de fin de l'affichage + 30 jours)

L'introduction du recours donne lieu au paiement d'un droit de dossier de 125 Euro. Un récépissé de paiement au compte BE51 0912 3109 6162 du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale doit être joint à la lettre d'introduction.

D'une manière générale, vous pouvez contacter Ombuds Bruxelles, institution indépendante de médiation entre les citoyens et les administrations :

- en ligne : www.ombuds.brussels
- par mail : plaintes@ombuds.brussels
- par téléphone : +32 2 549 67 00
- par courrier ou sur rendez-vous : Ombuds Bruxelles, Place de la Vieille Halle aux Blés 1, 1000 Bruxelles

Le présent avis est affiché du au (durée d'affichage : 15 jours)

par (Nom, prénom) :

Signature :

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Site de Tour & Taxis · Avenue du Port 86C/3000 · 1000 Bruxelles
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@environnement.brussels · www.environnement.brussels
N° d'entreprise 0236.916.956

Site van Thurn & Taxis · Havenlaan 86C/3000 · 1000 Brussel
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@leefmilieu.brussels · www.leefmilieu.brussels
Ondernemingsnr. 0236.916.956



B ERICHT

Toepassing van artikel 87 van de ordonnantie van 5 juni 1997 betreffende de milieuvergunningen

De wijziging van de milieuvergunning met referentie **346514** toegekend aan STIB - SOCIETE DES TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX DE BRUXELLES gelegen Koningsstraat 76 te 1000 Brussel werd door Leefmilieu Brussel - BIM **toegekend op/07/2025** voor de uitbating gelegen:

Nicolas Doyenstraat 1, 1080 Sint-Jans-Molenbeek

N° BIM: 1.991.176

Aard van de activiteit: Opslagplaatsen voor bus en metros

De wijziging beoogt: De toevoeging van 2 onderstations (7 x 2000 kVA) voor de elektrificatie van een busremise met 159 locaties.

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Site de Tour & Taxis · Avenue du Port 86C/3000 · 1000 Bruxelles
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@environnement.brussels · www.environnement.brussels
N° d'entreprise 0236.916.956

Site van Thurn & Taxis · Havenlaan 86C/3000 · 1000 Brussel
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@leefmilieu.brussels · www.leefmilieu.brussels
Ondernemingsnr. 0236.916.956



Het dossier ligt ter inzage bij het gemeentebestuur tijdens de periode van de aanplakking, als volgt :

.....
Een beroep tegen onderhavige beslissing kan worden ingediend bij het Milieucollege - gebouw Arcadia, Kunstberg, 10-13 te 1000 Brussel door elk lid van het betrokken publiek. Het beroep dient per aangetekende brief bij de post te worden ingediend binnen dertig dagen na de aanplakking, vanaf dat het onderhavig bericht wordt uitgehangen, hetzij uiterlijk op(*datum van het einde van de aanplakking + 30 dagen*)

De indiening van het bezwaar geeft aanleiding tot de betaling van een dossierrecht van 125 Euro. Een bewijs van de betaling op rekeningnummer BE51 0912 3109 6162 van het Ministerie van het Brussels Hoofdstedelijke Gewest dient te worden gevoegd bij de brief, waarmee het bezwaar wordt ingediend.

In het algemeen kan u contact opnemen met Ombuds Brussel, de onafhankelijke ombudsdienst tussen burgers en overheidsdiensten:

- via internet: www.ombuds.brussels
- per mail: klachten@ombuds.brussels
- telefonisch: +32 2 549 67 00
- per post of op afspraak: Ombuds Brussel, Oud Korenhuis 1, 1000 Brussel

Onderhavig bericht wordt uitgehangen van tot..... (*tijdsduur van de aanplakking: 15 dagen*)

door (*naam + voornaam*):

Handtekening:

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Site de Tour & Taxis · Avenue du Port 86C/3000 · 1000 Bruxelles
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@environnement.brussels · www.environnement.brussels
N° d'entreprise 0236.916.956

Site van Thurn & Taxis · Havenlaan 86C/3000 · 1000 Brussel
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@leefmilieu.brussels · www.leefmilieu.brussels
Ondernemingsnr. 0236.916.956

